

Les cisterciens de Vaclair et les prémontrés de Cuissy en litige au sujet d'un bois

Lorsque les moines de Clairvaux vinrent fonder, en 1134, l'abbaye de Vaclair au pied du plateau de Craonne, où l'évêque de Laon Barthélemy de Jur avait offert à saint Bernard un terrain au lieu-dit Courtmemblain, il y avait déjà une douzaine d'années que l'abbaye de Cuissy existait. Fondée en 1122 par Luc de Roucy, chanoine de la cathédrale de Laon, elle était située non loin de l'Aisne, à six kilomètres au sud-ouest de Vaclair.

L'abbé Luc, qui n'avait pas tardé à rattacher son abbaye à l'ordre naissant des prémontrés, n'était pas un inconnu de saint Bernard. En effet, il l'avait consulté au sujet d'une faute grave de l'un de ses religieux ¹⁾.

Un peu plus tard les deux abbayes voisines furent en litige au sujet d'un bois que chacune d'elles revendiquait pour sien, affirmant l'avoir reçu en don. L'affaire fut portée devant l'archevêque de Reims Samson de Mauvoisin, l'évêque de Soissons Joscelin de Vierzy et l'évêque de Laon Barthélemy de Jur; comme aussi devant les abbés de la région. Mais aucun accord n'avait pu être obtenu.

L'évêque de Laon en fut fort peiné, craignant que ce litige entre ces deux abbayes qui lui étaient chères ne fît scandale dans tout le pays. Ne pouvant parvenir à mettre les parties d'accord, il résolut d'acheter un bois, qu'il paya de ses deniers et dont il fit donation aux chanoines de Cuissy. Et c'est ainsi que prit fin cette malheureuse querelle, grâce à l'homme de paix qu'était l'évêque Barthélemy ²⁾.

¹⁾ On ne connaît que la réponse de saint Bernard à l'abbé de Cuissy : *Epist. LXXIX*, dans *Pat. Lat.*, t. CLXXXII, col. 199-201.

²⁾ Tel est le récit que l'on trouve dans Herman de Tournai, *De miraculis S. Mariae Laudunensis*, lib. III, cap. xvi, dans *Pat. Lat.*, t. CLVI, col. 1001.

L'acte de donation de ce bois à l'abbaye de Cuissy se trouve dans Ch. L. Hugo, *Sacri Ordinis Praemonstratensis Annales*, Nancy, 1734-1736, preuves, col. 68. Il est daté de 1143. — On le trouve également dans M. A. de Florival, *Étude historique sur le XII^e siècle. Barthélemy de Vir, évêque de Laon*, Paris, 1877, p. 385-386, n° 116.

On peut se demander si ce n'est pas de ce bois qu'il est question dans un privilège du pape Eugène III en faveur de l'abbaye de Cuissy, où l'on trouve mentionnées *duas partes silvae quas Bartholomaeus Laudunensis episcopus vobis contulit, quarum altera pars exstat sub Boconvilla, altera super Vallemclaram*, dans *Privilegium pro monasterio Sanctae Mariae Cuissiacensi*, an. 1145; dans *Pat. Lat.*, t. CLXXX, col. 1075 D.

³⁾ Voir Tr. J. GERITSS *Les actes de fraternité de 1142 et de 1153, entre Cîteaux et Prémontré*, dans *Analecta Praemonstratensia*, t. XL (1964), p. 193-205; et *Statuta capitulorum generalium ordinis cisterciensis*, an. 1142 et 1150. Éd. J. CANIVEZ, t. I, p. 35-37 et 39.

Ces faits sont postérieurs à l'année 1140, qui est la date du commencement de l'épiscopat de Samson de Reims, qui intervint dans l'affaire. On peut croire aussi qu'ils sont antérieurs à l'année 1142, date à laquelle les cisterciens et les prémontrés signèrent une convention de paix fraternelle, dans laquelle, entre autres choses, ils fixèrent la distance minima qui devrait séparer à l'avenir les abbayes des deux ordres. Cette distance devait être d'au moins quatre lieues. Ce sont en partie les litiges dus à une trop grande proximité entre les abbayes qui déterminèrent les deux ordres à signer cet accord ³⁾. Et l'on a vu que l'abbaye de Vauclair était fort rapprochée de Cuissy.

Il semble que le bois qui fut l'objet du litige en question est celui qui porte encore sur le cadastre le nom de *Bois de Cuissy*, à peu de distance au nord de l'abbaye de Vauclair. C'est dans ce bois que l'on peut admirer le fameux *Chêne de l'Inspecteur général Cuif*, qui fut épargné par les bombardements de la guerre de 1914-1918, dont le tronc mesure plus de six mètres de tour.

Il est à croire que, ce litige une fois réglé, les bonnes relations furent rétablies entre les deux monastères voisins, car dès 1145 l'abbé Luc de Cuissy fit don d'un pré à l'abbaye de Vauclair ⁴⁾.

Abbaye N.-D. de Scourmont,
B 6483 - Forges (par Bourlers).

A.-M. DIMIER, O.C.S.O.

DE CONSTRUCTIONE CUISSIACENSIS

Sed et aliud construxit [Bartholomaeus] monasterium clericorum in loco qui vocatur Cuissiacus, abbatemque ibi ordinavit domnum Lucam, virum religiosum. Cum autem vidisset monachos Valclarenses qui

⁴⁾ Voici ce qu'on lit dans un acte de l'évêque de Laon pour l'abbaye de Vauclair : *Ego Bartholomaeus Dei gratia Laudunensis episcopus... Notum facimus quod Lucas abbas Cussiacensis, pratum quod in valle quae dicitur Lessi jacet, quod hactenus Cussiacensis ecclesia possederat, per manum nostram ecclesie memorate de Valle Clara donavit. Cujus doni testes subscripti sunt. S. Richardi archidiaconi. S. Bartholomaei archidiaconi et thesaurii. S. Anselmi abbatis Sancti Vincentis. S. Galteri abbatis Sancti Martini. S. Gunteri presbiteri. S. Roberti de Tiriniaco. S. Magistri Angoti. S. Weneri canonici.*

Actum Lauduni anno ab Incarnatione Domini M C XL V, Indictio VIII, Epacta XX V, concurr. VII. Ego Angotus cancellarius relegi.

Cartulaire de Vauclair, Bibliothèque Nationale, ms. lat. 11073, XII^e siècle, fol. 4^{vo}. Inédit.

prope manebant, contendere contra vicinos suos canonicos Cuissiacenses, pro quadam contigua silva, dicentibus alterutris sibi eam a laicis, qui eam possederant, prius datam fuisse, jusque suum alterutrum defendentibus, ita ut etiam domnus Sanson Remorum archiepiscopus, domnusque Joslenus Suessorum episcopus, cum praefato episcopo domno Bartholomaeo, vicinisque abbatibus frequenter convenientes non possent hanc litem inter eos terminare : dolens et graviter ferens idem episcopus, inter religiosos dioecesis suae viros tantam discordiam versari, malumque exemplum exinde raptoribus, et aliis saecularibus viris generari, cogitavit in pecunia sua hujusmodi rixam temperaret, sicque dans quindecim libras nummorum quibusdam militibus, aliam ab eis silvam emit, quam clericis Cuissiacensibus pro ea quam repetebant, conferens, diutinam seditionem hac donatione tandem sedavit ; et sicut credimus in eorum numero meruit ascribi, de quibus Dominus dicit : « Beati pacifici, quoniam filii Dei vocabuntur ».

Pour la fiche Arnoul de Sualma *

C'est à la Chronique dite de Baudouin de Ninove que nous devons la connaissance d'Arnoul de Sualma. Ce texte littéraire rédigé à la fin du XIII^e siècle nous apprend en quelques mots qu'Arnoul, chanoine prémontré de Ninove, fut curé de cette paroisse pendant trente-trois ans et qu'il mourut en 1221. L'auteur ajoute qu'à cause des miracles qui se produisirent à sa mort, il ne fut pas enterré au cimetière des moines comme il en avait exprimé le désir, mais inhumé dans l'église paroissiale où un tombeau digne de ses mérites fut édifié ¹⁾. Le passage qui le concerne dans cette chronique est emprunté à une addition marginale du *Liber miraculorum Sancti Corneli Ninivensis* dont le manuscrit original a été retrouvé peu avant la première guerre mondiale et est conservé à New York, à la bibliothèque de l'Union Theological Seminary. Ce *Liber miraculorum* a pour auteur le propre frère d'Arnoul de Sualma, Henri, également chanoine de Ninove. Il a été écrit entre 1182 et 1196 et le manuscrit date de cette époque ²⁾.

L'importance de la seconde en date de ces sources sur la tradition

* Je tiens à remercier le Chanoine Jean-Baptiste Valvekens et M. J. Verschaeren, archiviste à Renaix, de l'aide qu'ils m'ont apportée dans le contrôle des sources.

¹⁾ O. HOLDER-EGGER, dans *M.G.H., Scriptores*, t. XXV, p. 541. Sur l'auteur et le manuscrit original et peut-être autographe cf. Pl. LEFÈVRE, dans *Dictionnaire d'histoire et de géogr. ecclés.*, t. VI, Paris, 1932, col. 1418.

²⁾ W. W. ROCKWELL, *Liber miraculorum Sancti Corneli Ninivensis*, Göttingen, 1914.